

# SPORT ATHLETIQUE VERDUNOIS

## ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

VENDREDI 19 FEVRIER 2021 – 19H00 - VISIO CONFERENCE

---

Ont été invités à participer à l'AG en Visio conférence les 20 présidents de section, les 4 membres du bureau, l'expert-comptable.

Sont présents ou représentés : (annexe 1-quorum)

Sont excusé.e.s et représenté.e.s : Abdelkader Kenane (Course d'orientation), Jocelyne Delval (Golf), Corinne Béguin (Gym), Jean Pierre Vantillard (Haltérophilie), Vincent Chardin (Krav Maga), Yvan Dur (Pétanque)

Sont excusé.e.s et non représenté.e.s : Yannick Schterbinine (Aïkido), Michel Collin (Kick Boxing), Christine Poupion (Yoseïkan Budo)

La réunion commence à 19H10, 17 sections sont représentées et 95% des adhérents sont représentés le quorum est atteint

Ordre du Jour :

➤ **POINT NUMERO 1 : Modification de l'article 27 des STATUTS**

Il est proposé au vote le remplacement de l'alinéa 1 de l'article 27

Il est actuellement écrit :

1 / Suppression de la section avec transfert d'activité à une autre association :

Cette décision est prise, après avis de l'Assemblée Générale **de section**, par l'Assemblée Générale Extraordinaire du S.A.V et ceci dans les conditions fixées aux articles 15 - 16 -17 des statuts. Un inventaire des fonds et matériels dont dispose la section est dressé et présenté à l'Assemblée Générale Extraordinaire du club qui, si elle prononce la suppression, statue sur le transfert éventuel à une nouvelle association.

Il est précisé que l'activité peut être transférée à une nouvelle association mais pas les fonds et le matériel. Le transfert des fonds et du matériel ne peut se faire qu'au bénéfice d'une autre section mais pas d'une association tierce.

Le commissaire aux comptes est informé de ces décisions et peut effectuer toute diligence jugée utile aux termes de ses obligations déontologique

Nous proposons :

### **Article 27 : Suppression d'une Section**

La suppression d'une section peut être suivie ou non d'un transfert d'activité à une autre association.

1 / Suppression de la section avec transfert d'activité à une autre association :

Cette décision est prise par l'Assemblée Générale Extraordinaire du S.A.V, après avis de l'Assemblée Générale de la section concernée. L'A.G.E. aura la faculté d'accepter ou de refuser.

Cette décision est prise dans les conditions fixées aux articles 19-20-21 des présents statuts.

Cet avis et cette décision ne pourront intervenir qu'après un délai minimum de 1 an à compter de l'expression de la volonté de sortie.

En cas d'approbation de la sortie par l'Assemblée Générale Extraordinaire du S.A.V, le transfert portera sur l'activité (droit de jeu), les fonds, le matériel et les équipements.

Pour ce faire, la réalisation d'un inventaire des fonds, du matériel et des équipements dont dispose la section sera confié à un expert-comptable mandaté par le bureau, et qui sera en charge de toutes les formalités comptables afférentes à la sortie.

En cas de refus de sortie par l'Assemblée Générale Extraordinaire du S.A.V, aucun transfert ne sera effectué.

Les statuts sont modifiables à la majorité des voix des membres présents à l'Assemblée selon le principe « un homme égal une voix ». Seul Mr Laflotte présent ne peut voter.

*Est intervenu Charles De Fontenay représentant Laurent Fréminet président de la section Football, pour expliquer l'importance de la modification des statuts pour pouvoir aborder le point numéro 2 et demander l'absence de vote à bulletin secret, décidé en réunion préparatoire le 10 février et conforme à l'article 21 des statuts.*

RESULTATS DU VOTE : 16 votants – 14 pour – 1 contre – 1 abstention (voir annexe2-vote électronique)

LES STATUTS du SAV sont modifiés.

« Les pouvoirs les plus étendus sont conférés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifiés conformes des présentes aux fins d'accomplir les formalités de publicité requises par les textes en vigueur ou se prévaloir des présentes à toutes fins. »

➤ **POINT NUMERO 2 : Suppression de la section Football du SAV**

La section Football réunie en AG le 9 janvier 2020 et représentée par son actuel président Laurent Fréminet a fait savoir qu'elle souhaitait quitter le SAV pour former le FGV. (nom du club bénéficiaire du transfert non encore définitivement choisi) L'inscription du « FGV » aux différents championnats pour la saison 2021-2022 nécessite une accélération du calendrier initialement fixé lors de l'AGO du SAV du 13 février 2020, puisque les transferts de droits devront intervenir courant mai 2021. La réunion d'une AG de section étant impossible dans le contexte sanitaire actuel, il a été demandé au président Fréminet et au Vice-président De Fontenay d'organiser un vote des membres de la section par mail et courrier. Cette consultation a donné le résultat suivant la section comptait 108 licenciés de plus de 16 ans lors de la saison 2019-20. La majorité absolue est de 55 votants pour valider le transfert au sein de la section, Mr Fréminet a fourni 74 motions favorables à un transfert de la section Football du SAV vers un nouveau club de football.

Suite à la modification de l'article 27 des STATUTS du SAV, et compte tenu de la volonté exprimée par la majorité des membres de la section Football il est demandé aux membres de l'AGE de voter pour ou contre la suppression de la section Football avec transfert d'activité au FGV.

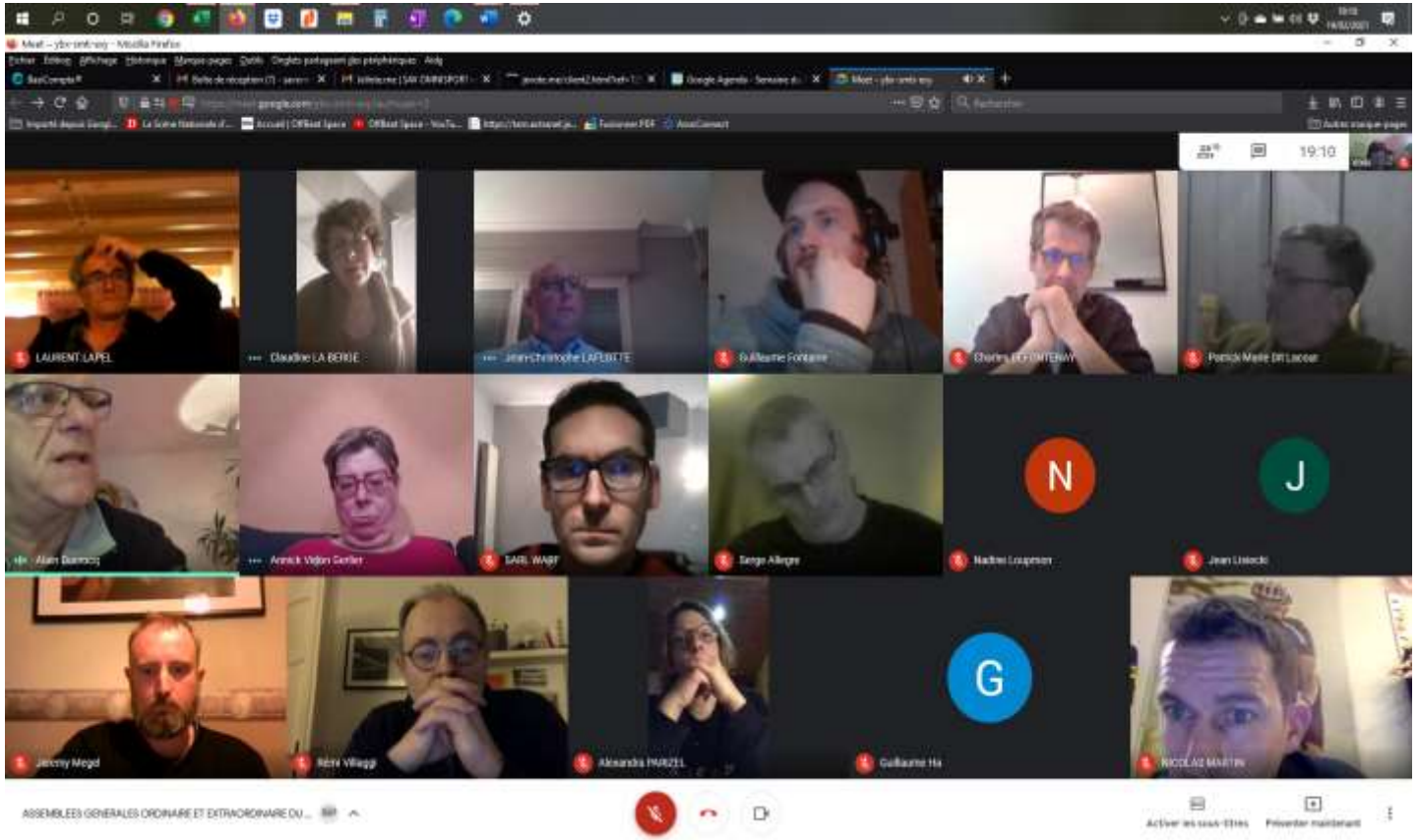
*Sont intervenus : Alain Ducrocq président du SAV et Laurent Fréminet retraçant chacun leur tour la suite des évènements de l'année écoulée. Mathieu Schroeder président du Tennis de Table pour souligner l'apport de la structure du club omnisport pour sa propre section.*

Cette décision doit être prise à la majorité absolue des votants compte tenu des voix dont ils sont porteurs.

RESULTATS DU VOTE : 16 votants représentant 94% des électeurs – 80 pour- 14 contre (voir annexe3-vote électronique)

En conséquence, avec 85.11% de votes favorables la section Football sera supprimée au 31 août 2021. Nous demandons à Mr Laflotte ici présent de réaliser l'inventaire et de prendre en charge les formalités comptables afférentes à cette sortie.

Les pouvoirs les plus étendus sont conférés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifiés conformes des présentes aux fins d'accomplir les éventuelles formalités de publicité requises par les textes en vigueur ou se prévaloir des présentes à toutes fins.



Pascale Lapel

Secrétaire du SAV

Alain Ducrocq

Président du SAV

# SAV OMNISPORT , 19/02/2021

## Liste émargement:

Tot: 100 voix / Présents: 95 voix (95.00%)

Nom	Prénom	Nb voix	Emargement électronique
AIKIDO	Yannick Schterbinine	1	
<b>ATHLETISME</b>	<b>Nadine Loupmont</b>	<b>5</b>	<b>19/02/21 18:52</b>
BADMINTON	Guillaume Hamelin	5	19/02/21 19:02
<b>BILLARD</b>	<b>Philippe Lacroix</b>	<b>1</b>	<b>19/02/21 19:29</b>
C ORIENTATION	Abdelkader Kenane	1	19/02/21 18:49
<b>CYCLISME</b>	<b>Nicolas Martin</b>	<b>7</b>	<b>19/02/21 19:04</b>
FOOT	Laurent Freminet	12	19/02/21 18:48
<b>GOLF</b>	<b>Jocelyne Delval</b>	<b>4</b>	<b>19/02/21 18:47</b>
GYM	Corinne Beguin	5	19/02/21 18:47
<b>HALTERO</b>	<b>Jean Pierre Vantillard</b>	<b>4</b>	<b>19/02/21 18:52</b>
JUDO	Claudine Laberge	2	19/02/21 18:46
<b>KICK BOXING</b>	<b>Michel Collin</b>	<b>2</b>	
KRAV MAGA	Vincent Chardin	1	19/02/21 18:43
<b>NATATION</b>	<b>Laurent Lapel</b>	<b>18</b>	<b>19/02/21 18:47</b>
PETANQUE	Ducrocq Alain	5	19/02/21 18:48
<b>RUGBY</b>	<b>Remi Villaggi</b>	<b>10</b>	<b>19/02/21 18:57</b>
TENNIS DE TABLE	Mathieu Schroeder	10	19/02/21 18:40
<b>TIR A L ARC</b>	<b>Alexandra Parizel</b>	<b>3</b>	<b>19/02/21 19:00</b>
TIR SPORTIF	Jeremy Megel	2	19/02/21 18:40
<b>YOSEIKAN BUDO</b>	<b>Christine Poupion</b>	<b>2</b>	

# SAV OMNISPORT , 19/02/2021

## Adoption de la modification des statuts

Type du vote: Délibération | Anonymité: Secret  
Inscrits: 20 (20 voix) | Présents: 17 (17 voix) | Exprimés: 16 (16 voix)

### Résultats du vote:

Choix	Résultat	Voix	Votants
Pour	87.50 %	14	14
<b>Abstention</b>	<b>6.25 %</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Contre	6.25 %	1	1

# SAV OMNISPORT , 19/02/2021

## Sortie de la section football du SAV

Type du vote: Délibération | Anonymité: Secret  
Inscrits: 20 (100 voix) | Présents: 17 (95 voix) | Exprimés: 16 (94 voix)

### Résultats du vote:

Choix	Résultat	Voix	Votants
Pour	85.11 %	80	13
<b>Contre</b>	<b>14.89 %</b>	<b>14</b>	<b>3</b>
Abstention	0.00 %	0	0